
RESINE POLYESTER TYPE ECO 1KG

Liste des documents associés par le fournisseur au code EAN 3168761013558 sur Quick-FDS,
en date du : 2020-07-18

Nom du Produit	Mise-à-jour	Page
<u>RESINE POLYESTER ECO - SANS STYRENE</u>	2019-11-13	<u>3</u>
<u>RESINE ECO POLYESTER AVEC DURCISSEUR</u>	2016-06-13	<u>19</u>

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

RESINE POLYESTER TYPE ECO

Version	Date de révision:	Date de dernière parution: -
1.0	FR / FR	13.11.2019
		Date de la première version publiée: 13.11.2019

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : RESINE POLYESTER TYPE ECO

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Résines

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société

SOLOPLAST-VOSSCHEMIE

Z. I. Le Fontanil

Tél. : 04 76 75 42 38

Rue du Pré Didier

Fax : 04 76 56 14 49

38522 SAINT-EGREVE Cedex

E-Mail : info@soloplast.fr

1.4 Numéro d'appel d'urgence

INRS/ORFILA : Tél : 01 45 42 59 59

<http://www.centres-antipoison.net>

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

RESINE POLYESTER TYPE ECO

Version	Date de révision:	Date de dernière parution: -
1.0	FR / FR	13.11.2019
		Date de la première version publiée: 13.11.2019

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Liquides inflammables, Catégorie 3	H226: Liquide et vapeurs inflammables.
Irritation cutanée, Catégorie 2	H315: Provoque une irritation cutanée.
Irritation oculaire, Catégorie 2	H319: Provoque une sévère irritation des yeux.
Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, Catégorie 2	H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger :

- H226 Liquide et vapeurs inflammables.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence :

- P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
- P102 Tenir hors de portée des enfants.

Prévention:

- P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
- P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
- P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention:

- P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.
- P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enle-

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

RESINE POLYESTER TYPE ECO

Version 1.0 FR / FR Date de révision: 13.11.2019 Date de dernière parution: -
 Date de la première version publiée: 13.11.2019

vées. Continuer à rincer.

Stockage:

P403 + P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

Élimination:

P501 Éliminer le contenu/récipient dans une installation approuvée, conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

Étiquetage supplémentaire

Le pourcentage suivant du mélange consiste en composant(s) dont les risques pour l'environnement aquatique sont inconnus: 58,9 %

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Nature chimique : Résine

Composants

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
vinyltoluene	25013-15-4 246-562-2 01-2119622074-50	Flam. Liq. 3; H226 Acute Tox. 4; H332 Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 Asp. Tox. 1; H304 Aquatic Chronic 2; H411	>= 30 - < 50

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : Le secouriste doit se protéger.
 Eloigner du lieu d'exposition, coucher.
 Les symptômes d'empoisonnement peuvent apparaître seulement plusieurs heures plus tard.
 La victime doit rester allongée en position de repos, la couvrir et la garder au chaud.
 Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

RESINE POLYESTER TYPE ECO

Version	Date de révision:	Date de dernière parution: -
1.0	13.11.2019	Date de la première version publiée: 13.11.2019

- | | | |
|---------------------------------|---|---|
| En cas d'inhalation | : | Amener la victime à l'air libre.
Coucher la personne concernée et la maintenir au chaud.
Appeler immédiatement un médecin. |
| En cas de contact avec la peau | : | Laver à l'eau chaude et au savon.
Enlever les vêtements et les chaussures contaminés.
Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.
Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin. |
| En cas de contact avec les yeux | : | En cas de contact avec les yeux, enlever les lentilles de contact et rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.
Consulter un médecin. |
| En cas d'ingestion | : | Ne PAS faire vomir.
Appeler immédiatement un médecin. |

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- | | | |
|---------|---|--|
| Risques | : | Provoque une irritation cutanée.
Provoque une sévère irritation des yeux. |
|---------|---|--|

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- | | | |
|------------|---|---------------------------------|
| Traitement | : | Traiter de façon symptomatique. |
|------------|---|---------------------------------|

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

- | | | |
|----------------------------------|---|--|
| Moyens d'extinction appropriés | : | Dioxyde de carbone (CO2)
Poudre sèche
Pulvérisateur d'eau
Mousse résistant à l'alcool |
| Moyens d'extinction inappropriés | : | Jet d'eau à grand débit |

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- | | | |
|--|---|--|
| Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie | : | En cas d'incendie/températures élevées, formation possible de vapeurs dangereuses/toxiques.
Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. |
|--|---|--|

5.3 Conseils aux pompiers

- | | | |
|---|---|---|
| Équipements de protection particuliers des pompiers | : | En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Utiliser un équipement de protection individuelle. |
| Méthodes spécifiques d'extinction | : | Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche. |
| Information supplémentaire | : | Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. |

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

RESINE POLYESTER TYPE ECO

Version	Date de révision:	Date de dernière parution: -
1.0	FR / FR	13.11.2019
		Date de la première version publiée: 13.11.2019

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.
Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
Utiliser un équipement de protection individuelle.
Enlever toute source d'ignition.
Les surfaces contaminées deviennent extrêmement glissantes.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour des considérations sur l'élimination, voir la section 13., Équipement de protection individuel, voir section 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter le contact avec la peau et les vêtements.
Éviter le contact avec les yeux.
Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers.
Éviter de respirer les vapeurs, les brouillards de pulvérisation ou les gaz.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation.
Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

RESINE POLYESTER TYPE ECO

Version	Date de révision:	Date de dernière parution: -
1.0	FR / FR	Date de la première version publiée: 13.11.2019

Prendre des mesures pour éviter l'accumulation de charges électrostatiques.
Utiliser un équipement à l'épreuve d'une explosion.
Utiliser des outils anti-étincelles.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Conserver hermétiquement fermé dans un endroit sec et frais.
Conserver dans le conteneur d'origine.
Conserver dans un endroit bien ventilé.
Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.
Éviter une exposition directe au soleil.

Précautions pour le stockage en commun : Éviter le contact avec la nourriture et la boisson.
Incompatible avec des agents oxydants.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Donnée non disponible

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166
S'assurer que les emplacements des douches oculaires et des douches de sécurité sont proches des emplacements des postes de travail.

Protection des mains
Matériel : Caoutchouc nitrile

Délai de rupture : > 480 min

Épaisseur du gant : >= 0,7 mm

Directive : DIN EN 374

Indice de protection : Classe 6

Matériel : Viton (R)

Délai de rupture : > 480 min

Épaisseur du gant : >= 0,7 mm

Directive : DIN EN 374

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

RESINE POLYESTER TYPE ECO

Version	Date de révision:	Date de dernière parution: -
1.0	13.11.2019	Date de la première version publiée: 13.11.2019

Indice de protection : Classe 6

Remarques : Les gants devraient être jetés et remplacés s'il y a le moindre signe de dégradation ou de perméabilité chimique. Les données concernant le temps de pénétration/la résistance de la matière sont des valeurs standards! Le temps de pénétration exact / la résistance exacte de la matière seront obtenues du fournisseur de gants de sécurité. Le choix d'un gant approprié ne dépend pas seulement de sa matière mais aussi d'autres propriétés et diffère d'un fournisseur à l'autre.
Protection préventive de la peau
Les gants en butyle ne conviennent pas.
Éviter les gants en caoutchouc naturel.

Protection de la peau et du corps : Porter des vêtements de protection appropriés, par ex. en coton ou en fibres synthétiques résistant à la chaleur.
Vêtements de protection à manches longues

Protection respiratoire : Utiliser la protection respiratoire indiquée si la valeur limite d'exposition professionnelle est dépassée et/ou en cas de libération du produit (poussière).
Appareil respiratoire avec filtre combiné vapeurs/particules (EN 141)

Filtre de type : Type A (A)

Mesures de protection : S'assurer que des systèmes de rinçage des yeux et des douches de sécurité soient situés à proximité du poste de travail.
Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Porter un équipement de protection adéquat.
Suivre le protocole de protection de la peau.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	: liquide visqueux
Couleur	: bleu
Odeur	: aromatique
pH	: non déterminé
Point de fusion/point de congélation	: -77 °C
Point/intervalle d'ébullition	: 168 °C Literature value vinyltoluene

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

RESINE POLYESTER TYPE ECO

Version	Date de révision:	Date de dernière parution: -
1.0	13.11.2019	Date de la première version publiée: 13.11.2019

Point d'éclair	: 53 °C	Literature value vinyltoluene
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	: 6,1 % (v)	Literature value vinyltoluene
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	: 1,9 % (v)	Literature value vinyltoluene
Pression de vapeur	: 2 hPa (20 °C)	Literature value vinyltoluene
Densité	: env. 1,1 g/cm ³ (23 °C)	
Solubilité(s) Hydrosolubilité	: insoluble	
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: Donnée non disponible	
Température d'inflammation	: 575 °C	Literature value vinyltoluene
Viscosité Viscosité, dynamique	: 180 - 200 mPa.s (23 °C)	
Viscosité, cinématique	: non déterminé	

9.2 Autres informations

Donnée non disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de décomposition en utilisation conforme.

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Une polymérisation peut se produire.
Réaction violente avec des peroxydes.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Chaleur, flammes et étincelles.
Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.
Températures extrêmes et lumière du soleil directe.

10.5 Matières incompatibles

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

RESINE POLYESTER TYPE ECO

Version	Date de révision:	Date de dernière parution: -
1.0 FR / FR	13.11.2019	Date de la première version publiée: 13.11.2019

Matières à éviter : Acides forts
Oxydants forts
initiateurs de polymérisation
Cuivre
Alliage de cuivre
Laiton

10.6 Produits de décomposition dangereux

Monoxyde de carbone, dioxyde de carbone et hydrocarbures imbrûlés (fumée).

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1 Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë**

Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

Toxicité aiguë par inhalation : Estimation de la toxicité aiguë: > 20 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: vapeur
Méthode: Méthode de calcul

Composants:**vinyltoluene:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat): 3.680 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50: 16,861 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: vapeur

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 dermal (Lapin): 4.490 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Provoque une irritation cutanée.

Composants:**vinyltoluene:**

Evaluation : Irritant pour la peau.
Résultat : Irritation de la peau

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque une sévère irritation des yeux.

Composants:**vinyltoluene:**

Evaluation : Irritant pour les yeux.
Résultat : Irritation modérée des yeux

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

RESINE POLYESTER TYPE ECO

Version 1.0 FR / FR Date de révision: 13.11.2019 Date de dernière parution: -
Date de la première version publiée: 13.11.2019

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation cutanée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Sensibilisation respiratoire

Non classé sur la base des informations disponibles.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Non classé sur la base des informations disponibles.

Cancérogénicité

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité pour la reproduction

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité par aspiration

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

vinyltoluene:

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Produit:

Composants:

vinyltoluene:

- | | |
|---|--|
| Toxicité pour les poissons | : CL50 (Vairon (pimephales promelas/ fathead minnow)): 5,2 mg/l
Durée d'exposition: 96 h |
| Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques | : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 1,3 mg/l
Durée d'exposition: 48 h |
| Toxicité pour les algues | : CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 2,6 mg/l
Durée d'exposition: 72 h |
| | NOEC (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 1,6 |

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

RESINE POLYESTER TYPE ECO

Version	Date de révision:	Date de dernière parution: -
1.0	FR / FR	13.11.2019
		Date de la première version publiée: 13.11.2019

	mg/l
	Durée d'exposition: 72 h
Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique)	: NOEC: 0,563 mg/l Durée d'exposition: 30 jr Espèce: Poisson
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua- tiques (Toxicité chronique)	: NOEC: 0,498 mg/l Durée d'exposition: 21 jr Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)

12.2 Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Composants:

vinyltoluene:

Bioaccumulation : Espèce: Poisson
Une bioaccumulation est peu probable.

Coefficient de partage: n-
octanol/eau : log Pow: 3,58

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus..

12.6 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique sup-
plémentaire : Donnée non disponible

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Eliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.
Envoyer à une entreprise autorisée à gérer les déchets.
ne pas éliminer avec les ordures ménagères.
Ne pas jeter les résidus à l'égout; ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précau-

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

RESINE POLYESTER TYPE ECO

Version	Date de révision:	Date de dernière parution: -
1.0	13.11.2019	Date de la première version publiée: 13.11.2019

tions d'usage.

Emballages contaminés : Les emballages qui ne sont pas convenablement vidés doivent être éliminés comme ayant été utilisés.
Éliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.

Code des déchets : Les codes de déchet suivants ne sont que des suggestions:
07 00 00, DÉCHETS DES PROCÉDÉS DE LA CHIMIE ORGANIQUE
07 02 00, déchets provenant de la FFDU de matières plastiques, caoutchouc et fibres synthétiques
070299, déchets non spécifiés autrement

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

*- ADR, IMDG, IATA (UN1866 – Comp. A / UN 3108 – Comp. B)
Disposition exceptionnelle 236 ADR/IMDG : UN 3269 pour le complexe bi-composé*

14.1 Numéro ONU

ADN	: UN 1866
ADR	: UN 1866
RID	: UN 1866
IMDG	: UN 1866
IATA	: UN 1866

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADN	: RÉSINE EN SOLUTION
ADR	: RÉSINE EN SOLUTION
RID	: RÉSINE EN SOLUTION
IMDG	: RESIN SOLUTION ()
IATA	: Resin solution

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADN	: 3
ADR	: 3
RID	: 3
IMDG	: 3
IATA	: 3

14.4 Groupe d'emballage

ADN	
Groupe d'emballage	: III
Code de classification	: F1
Numéro d'identification du danger	: 30
Étiquettes	: 3

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

RESINE POLYESTER TYPE ECO

Version	Date de révision:	Date de dernière parution: -
1.0	13.11.2019	Date de la première version publiée: 13.11.2019

ADR

Groupe d'emballage : III
 Code de classification : F1
 Numéro d'identification du danger : 30
 Étiquettes : 3
 Code de restriction en tunnels : (D/E)

RID

Groupe d'emballage : III
 Code de classification : F1
 Numéro d'identification du danger : 30
 Étiquettes : 3

IMDG

Groupe d'emballage : III
 Étiquettes : 3
 EmS Code : F-E, S-E

IATA (Cargo)

Instructions de conditionnement (avion cargo) : 366
 Instruction d'emballage (LQ) : Y344
 Groupe d'emballage : III
 Étiquettes : Class 3 - Flammable liquids

IATA (Passager)

Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 355
 Instruction d'emballage (LQ) : Y344
 Groupe d'emballage : III
 Étiquettes : Class 3 - Flammable liquids

14.5 Dangers pour l'environnement

ADN

Dangereux pour l'environnement : oui

ADR

Dangereux pour l'environnement : oui

RID

Dangereux pour l'environnement : oui

IMDG

Polluant marin : oui

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

RESINE POLYESTER TYPE ECO

Version	Date de révision:	Date de dernière parution: -
1.0	FR / FR	13.11.2019
		Date de la première version publiée: 13.11.2019

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

- REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59) : Non applicable
- REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV) : Non applicable
- Règlement (CE) N° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone : Non applicable
- Règlement (CE) N° 850/2004 concernant les polluants organiques persistants : Non applicable
- REACH - Restrictions applicables à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux (Annexe XVII) : Les conditions de limitation pour les entrées suivantes doivent être prises en compte:
Numéro sur la liste 3
- Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.
P5c LIQUIDES
INFLAMMABLES
- E2 DANGERS POUR
L'ENVIRONNEMENT
- Maladies Professionnelles (R-461-3, France) : Non applicable
- Installations classées pour la protection de l'environnement (Code de l'environnement R511-9) : 4331, 4511

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Un rapport de sécurité chimique conforme au règlement (CE) REACH 1907/2006 n'a pas été établi pour ce produit.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour phrase H

- H226 : Liquide et vapeurs inflammables.
- H304 : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
- H315 : Provoque une irritation cutanée.
- H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

RESINE POLYESTER TYPE ECO

Version	Date de révision:	Date de dernière parution: -
1.0	FR / FR	13.11.2019
		Date de la première version publiée: 13.11.2019

H332 : Nocif par inhalation.
H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox. : Toxicité aiguë
Aquatic Chronic : Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique
Asp. Tox. : Danger par aspiration
Eye Irrit. : Irritation oculaire
Flam. Liq. : Liquides inflammables
Skin Irrit. : Irritation cutanée

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AICS - Inventaire australien des substances chimiques; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC -Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Information supplémentaire

Classification du mélange:

Flam. Liq. 3 H226
Skin Irrit. 2 H315

Procédure de classification:

Sur la base de données ou de l'évaluation des produits
Méthode de calcul

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

RESINE POLYESTER TYPE ECO

Version		Date de révision:	Date de dernière parution: -
1.0	FR / FR	13.11.2019	Date de la première version publiée: 13.11.2019

Eye Irrit. 2	H319	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 2	H411	Méthode de calcul

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

Fiche de données de sécurité
 selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 13.06.2016

V - 3

Révision: 13.06.2016

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- **1.1 Identificateur de produit**
- **Nom du produit: RESINE ECO POLYESTER (composants A + B)**
- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées non déterminé**
- **Emploi de la substance / de la préparation :**
Couche - Résine de polyester
- **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Producteur/Fournisseur :

SOLOPLAST-VOSSCHEMIE

Z. I. Le Fontanil

Tél. : 04 76 75 42 38

Rue du Pré Didier

Fax : 04 76 56 14 49

38522 SAINT-EGREVE Cedex E-Mail : info1@soloplast.fr**Numéro d'appel d'urgence :**

INRS/ORFILA : Tél : 01 45 42 59 59

<http://www.centres-antipoison.net>

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- **2.1 Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**



GHS02 flamme

Flam. Liq. 3

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 13.06.2016

V - 3

Révision: 13.06.2016

Nom du produit: RESINE ECO POLYESTER (composants A + B)


GHS08 danger pour la santé

Repr. 2 H361d Susceptible de nuire au fœtus.
 STOT RE 1 H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes de l'ouïe à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Voie d'exposition: Respiration/Inhalation.



GHS07

Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.
 Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
 STOT SE 3 H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Aquatic Chronic 3 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- 2.2 Éléments d'étiquetage :
- **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 :**
- Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- **Pictogrammes de danger :**



GHS02 GHS07 GHS08

- **Mention d'avertissement : Danger**
- **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**
styrène
- **Mentions de danger :**
 H226 Liquide et vapeurs inflammables.
 H315 Provoque une irritation cutanée.
 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
 H361d Susceptible de nuire au fœtus.
 H335 Peut irriter les voies respiratoires.
 H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes de l'ouïe à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Voie d'exposition: Respiration/Inhalation.
 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- **Conseils de prudence :**
 P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
 P102 Tenir hors de portée des enfants.
 P201 Se procurer les instructions avant utilisation.
 P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
 P260 Ne pas respirer les brouillards/vapeurs/aérosols.
 P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
 P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
 P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 13.06.2016

V - 3

Révision: 13.06.2016

Nom du produit: RESINE ECO POLYESTER (composants A + B)

P308+P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
 P405 Garder sous clef.
 P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

- **2.3 Autres dangers :**
- **Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- **3.2 Caractérisation chimique: Mélanges**
- **Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

- **Composants dangereux:**

CAS: 100-42-5	styrène	25-50%
EINECS: 202-851-5	Flam. Liq. 3, H226; Repr. 2, H361d; STOT RE 1, H372; Asp.	
Reg.nr.: 01-2119457861-32	Tox. 1, H304; Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H335; Aquatic Chronic 3, H412	

- **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- **4.1 Description des premiers secours**
- **Remarques générales:**
 Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.
 Autoprotection du secouriste d'urgence.
 Sortir les sujets de la zone dangereuse et les allonger.
 Respiration artificielle dans le cas d'une respiration irrégulière ou d'un arrêt respiratoire.
 Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
- **EN CAS D'INHALATION :**
 Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Donner de l'air frais ou de l'oxygène; demander d'urgence une assistance médicale.
 En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.
- **EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU ou les cheveux :**
 Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés.
 Rincer la peau à l'eau/Se doucher.
 Laver abondamment à l'eau et au savon.
 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
- **EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX :**
 Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.
 Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
- **EN CAS D'INGESTION :**
 NE PAS faire vomir.
 Rincer la bouche.
 Recourir à un traitement médical.
- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés :** Pas d'autres informations importantes disponibles.

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 13.06.2016

V - 3

Révision: 13.06.2016

Nom du produit: RESINE ECO POLYESTER (composants A + B)

- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires :**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:**
CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée.
- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:** Jet d'eau à grand débit
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange :**
Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité:**
Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.
- **Autres indications :**
Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.
Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.
Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :**
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau.
Veiller à une aération suffisante.
Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.
Tenir éloigné des sources d'inflammation.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
Évacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
- **6.4 Référence à d'autres rubriques :**
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

* RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger :**
Tenir les récipients hermétiquement fermés.
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau.
Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.
- **Préventions des incendies et des explosions:**
Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 13.06.2016

V - 3

Révision: 13.06.2016

Nom du produit: RESINE ECO POLYESTER (composants A + B)

Des vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.
 Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.
 Utiliser des appareils et armatures antidéflagrantes ainsi que des outils ne produisant pas d'étincelle.
 Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.

- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités :**
- **Stockage:**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** Ne conserver que dans le fût d'origine.
- **Indications concernant le stockage commun:**
 Ne pas conserver avec les agents d'oxydation.
 Ne pas stocker avec les aliments.
- **Autres indications sur les conditions de stockage:**
 Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.
 Conserver les emballages dans un lieu bien aéré.
 Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.
 Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.
- **Température de stockage recommandée:** < 30 °C
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) :** Pas d'autres informations importantes disponibles.

* RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**
 Sans autre indication, voir point 7.
- **8.1 Paramètres de contrôle :**

• Composants présentant des valeurs-seuils à surveiller par poste de travail:		
100-42-5 styrène		
VME (France)	Valeur à long terme: 215 mg/m ³ , 50 ppm	
VME (Suisse)	Valeur momentanée: 170 mg/m ³ , 40 ppm	
	Valeur à long terme: 85 mg/m ³ , 20 ppm	
	O1 B SSc;	
• DNEL :		
100-42-5 styrène		
Oral	Long-term exposure - systemic effects	2,1 mg/kg bw/day (general population)
Cutané	Long-term exposure - systemic effects	343 mg/kg bw/day (general population)
		406 mg/kg bw/day (worker)
Inhalatoire	Long-term exposure - systemic effects	10,2 mg/m ³ (general population)
		85 mg/m ³ (worker)
	Acute/short-term exposure - systemic effects	174,25 mg/m ³ (general population)
		289 mg/m ³ (worker)
	Acute/short-term exposure - local effects	182,75 mg/m ³ (general population)
		306 mg/m ³ (worker)
• PNEC :		
100-42-5 styrène		
PNEC aqua	0,028 mg/l (freshwater)	
	0,0028 mg/l (marine water)	
	0,04 mg/l (intermittent releases)	

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 13.06.2016

V - 3

Révision: 13.06.2016

Nom du produit: RESINE ECO POLYESTER (composants A + B)

PNEC sediment	0,614 mg/kg (freshwater) 0,0614 mg/kg (marine water)
PNEC STP	5 mg/l
PNEC soil	0,2 mg/kg (soil dw)
· Composants présentant des valeurs limites biologiques:	
100-42-5 styrène	
BAT (Suisse)	400 mg/g Créatinine Substrat d'examen: Urine Moment du prélèvement: exposition de longue durée: après plusieurs périodes de travail, fin de l'exposition, de la période de travail Paramètre biologique: Acide mandélique
	500 mg/g Créatinine Substrat d'examen: Urine Moment du prélèvement: exposition de longue durée: après plusieurs périodes de travail, fin de l'exposition, de la période de travail Paramètre biologique: Acide mandélique + acide phénylglyoxylique

·Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

·8.2 Contrôles de l'exposition
·Equipement de protection individuel:
·Mesures générales de protection et d'hygiène:

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser.

Conserver à part les vêtements de protection.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Protection préventive de la peau avec une crème de protection.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

·Protection respiratoire:

Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Filtre A/P2

·Protection des mains:


Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Contrôler la perméabilité avant chaque nouvelle utilisation du gant.

Une protection préventive de la peau en utilisant des produits protecteurs de la peau est recommandée.

·Matériau des gants :

Caoutchouc fluoré (Viton)

Épaisseur du matériau recommandée: $\geq 0,7$ mm

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 13.06.2016

V - 3

Révision: 13.06.2016

Nom du produit: RESINE ECO POLYESTER (composants A + B)

substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

- **Temps de pénétration du matériau des gants :** Valeur pour la perméabilité: taux ≤ 6 (≥ 480 min)
Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.
- **Des gants dans les matériaux suivants ne sont pas appropriés:**
Caoutchouc naturel (Latex)
Caoutchouc chloroprène
Caoutchouc nitrile
Caoutchouc butyle
Gants en PVC
- **Protection des yeux:**



Lunettes de protection hermétiques

- **Protection du corps:** Vêtements de travail protecteurs

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

<ul style="list-style-type: none"> • 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles • Indications générales • Aspect: 	
Forme:	Liquide A structure visqueuse
Couleur:	Bleu
Odeur:	Caractéristique
<ul style="list-style-type: none"> • Changement d'état 	
Point de fusion:	Non déterminé.
Point d'ébullition:	145 °C
Point d'éclair	31 °C
Température d'inflammation:	480 °C
Danger d'explosion:	Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.
<ul style="list-style-type: none"> • Limites d'explosion: 	
Inférieure:	1,2 Vol %
Supérieure:	8,9 Vol %
Pression de vapeur à 20 °C:	6 hPa
Densité à 20 °C:	1,1 g/cm ³
Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:	Pas ou peu miscible
Coefficient de partage (n-octanol/eau):	non déterminé
<ul style="list-style-type: none"> • Viscosité: 	
Dynamique à 23 °C:	1100 - 1300 mPas
Cinématique:	non déterminé

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 13.06.2016

V - 3

Révision: 13.06.2016

Nom du produit: RESINE ECO POLYESTER (composants A + B)

 • **9.2 Autres informations :** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité :** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.2 Stabilité chimique :** Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses :**
Réactions aux peroxydes et autres formateurs de radicaux.
Polymérisation par dégagement de chaleur.
- **10.4 Conditions à éviter :**
Tenir à l'abri de la chaleur.
Eviter les flammes nues, les étincelles, autres sources d'ignition et le soleil direct.
- **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:**
Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë :** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

• Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:
100-42-5 styrène

Oral	LD50	5000 mg/kg (rat)
Cutané	LD 50	>2000 mg/kg (rat) (OECD 402)
Inhalatoire	LC50	11,8 mg/l (rat)

- **Effet primaire d'irritation:**
- **Corrosion cutanée/irritation cutanée :**
Provoque une irritation cutanée.
- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire :**
Provoque une sévère irritation des yeux.

• Toxicité subaiguë à chronique:
100-42-5 styrène

Inhalatoire	NOAEL (subacute)	0,85 mg/l (rat) (13w, 6h/day, Vapour)
	NOAEL (subchronic)	0,8 mg/l (rat) (OECD 453, 2a, 6h/day, Vapour)

• Indications toxicologiques complémentaires:

- Peut irriter les voies respiratoires.
- Risque avéré d'effets graves pour les organes de l'ouïe à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Voie d'exposition: Respiration/Inhalation.
- **Sensibilisation :** Aucun effet de sensibilisation connu.
- **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction) :** Susceptible de nuire au fœtus.

• Cancérogénicité :
100-42-5 styrène

Inhalatoire	NOAEL (carcinogenicity)	4,34 mg/l (rat) (OECD 453, 2a, 6h/day, 5d/week, Vapour)
-------------	-------------------------	---

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 13.06.2016

V - 3

Révision: 13.06.2016

Nom du produit: RESINE ECO POLYESTER (composants A + B)

· Toxicité reproductive/Fertilité :		
100-42-5 styrène		
Inhalatoire	NOAEL (fertility)	0,65 mg/l (rat, parents) (OECD 416, Vapour) 0,22 mg/l (rat, F2) (OECD 416, Vapour) 2,2 mg/l (rat) (OECD 416, Parents, Vapour)
· Toxicité pour la reproduction/Tératogénicité :		
100-42-5 styrène		
Inhalatoire	NOAEL (developmental toxicity)	2,6 mg/l (rat)
	NOAEL (teratogenicity)	2,6 mg/l (rat)
	LOAEL (maternally)	1,3 mg/l (rat)

· Mutagénicité sur les cellules germinales :

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Cancérogénicité : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité pour la reproduction :

Susceptible de nuire au fœtus.

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique :

Peut irriter les voies respiratoires.

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée :

Risque avéré d'effets graves pour les organes de l'ouïe à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Voie d'exposition: Respiration/Inhalation.

· Danger par aspiration :

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

 * **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**
· 12.1 Toxicité :

· Toxicité aquatique:	
100-42-5 styrène	
EC10/96h	0,28 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata) (EPA OTS 797.1050)
EC50/48h	4,7 mg/l (daphnia magna) (OECD 202)
EC50/72h	4,9 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata) (EPA OTS 797.1050)
EC50/0.5h	≈ 500 mg/l (activated slugde) (OECD 209)
LC50/96h	4,02 mg/l (pimephales promelas)
NOEC	1,01 mg/l (daphnia magna) (OECD-211 21d)
· 12.2 Persistence et dégradabilité :	
100-42-5 styrène	
Biodegradation	70,9 % (activated slugde) (ISO DIN 9408, 28d, aerob)
· 12.3 Potentiel de bioaccumulation :	
100-42-5 styrène	
log Kow	2,95
BCF	74 (calculated)
	13,5 (fish)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 13.06.2016

V - 3

Révision: 13.06.2016

Nom du produit: RESINE ECO POLYESTER (composants A + B)
Comportement dans les compartiments de l'environnement:
12.4 Mobilité dans le sol :

100-42-5 styrène

log K_{oc} 2,55K_{oc} 352
Autres indications écologiques:
Indications générales:

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
 Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB :
PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

12.6 Autres effets néfastes : Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets
Recommandations :

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Code déchet:

Les codes de déchets indiqués sont considérés une recommandation. Toutefois, il est possible qu'un code de déchet différent doit être respecté à cause de particularités régionales ou spécifiques au secteur industriel.

Catalogue européen des déchets :

07 02 08* autres résidus de réaction et résidus de distillation

Emballages non nettoyés:
Recommandations : Evacuation conformément aux prescriptions

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

No ONU
ADR, IMDG, IATA (UN1866 – Comp. A / UN 3108 – Comp. B)

Disposition exceptionnelle 236 ADR/IMDG : UN 3269 pour le complexe bi-composé
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU
ADR 18

IMDG, IATA RE

14.3 Classe(s) de danger pour le transport
ADR, IMDG, IATA

Classe 3+

Étiquette 3

14.4 Groupe d'emballage III

ADR, IMDG, IATA

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 13.06.2016

V - 3

Révision: 13.06.2016

Nom du produit: RESINE ECO POLYESTER (composants A + B)

<ul style="list-style-type: none"> • (14.5 Dangers pour l'environnement: 	<p style="text-align: right;"><i>Non applicable.</i></p>
<ul style="list-style-type: none"> • 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur • Indice Kemler: • No EMS: • Stowage Category 	<p style="text-align: right;"><i>Attention: Liquides inflammables.</i></p> <p style="text-align: right;">30</p> <p style="text-align: right;"><i>F-E,S-E</i></p> <p style="text-align: right;">A</p>
<ul style="list-style-type: none"> • 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC 	<p style="text-align: right;"><i>Non applicable.</i></p>
<ul style="list-style-type: none"> • Indications complémentaires de transport: • ADR • Quantités limitées (LQ) • Quantités exceptées (EQ) • Code de restriction en tunnels • Remarques: • IMDG • Limited quantities (LQ) • Excepted quantities (EQ) • Remarques: 	<p style="text-align: right;">5L</p> <p style="text-align: right;"><i>Code: E1</i></p> <p style="text-align: right;"><i>Quantité maximale nette par emballage intérieur:</i></p> <p style="text-align: right;">30 ml</p> <p style="text-align: right;"><i>Quantité maximale nette par emballage extérieur:</i></p> <p style="text-align: right;">1000 ml</p> <p style="text-align: right;"><i>D/E</i></p> <p style="text-align: right;"><i>ADR 2.2.3.1.5</i></p> <p style="text-align: right;"><i>≤ 450 l: -</i></p> <p style="text-align: right;">5L</p> <p style="text-align: right;"><i>Code: E1</i></p> <p style="text-align: right;"><i>Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml</i></p> <p style="text-align: right;"><i>Maximum net quantity per outer packaging: 1000 ml</i></p> <p style="text-align: right;"><i>IMDG-Code 2.3.2.5</i></p> <p style="text-align: right;"><i>≤ 30 l: -</i></p>

*

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
- **Directive 2012/18/UE**
- **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I :** *Aucun des composants n'est compris.*
- **Catégorie SEVESO :** *P5c LIQUIDES INFLAMMABLES*
- **Prescriptions nationales:**
- **Indications sur les restrictions de travail:**
- *Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes.*
- *Respecter les limitations d'emploi pour les femmes enceintes et pour celles qui allaitent.*
- **Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction :**
- *Respecter les dispositions du décret en matière de l'utilisation restreinte et interdiction de certaines substances chimiques.*
- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** *Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.*

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 13.06.2016

V - 3

Révision: 13.06.2016

Nom du produit: RESINE ECO POLYESTER (composants A + B)

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

·Phrases importantes :

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H332 Nocif par inhalation.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H361d Susceptible de nuire au fœtus.

H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes de l'ouïe à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Voie d'exposition: Respiration/Inhalation.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

·Acronymes et abréviations:

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

ICAO: International Civil Aviation Organisation

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

SVHC: Substances of Very High Concern

Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

Repr. 2: Toxicité pour la reproduction – Catégorie 2

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

STOT RE 1: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 1

Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1

Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3

*** Données modifiées par rapport à la version précédente**